DEPARTEMENT DE L'AIN

VILLE D'OYONNAX

ARRONDISSEMENT DE **NANTUA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-six juin deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet:

18 - Approbation du Compte Administratif 2022 Budget des Forêts PRÉSENTS: Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT,

<u>REPRÉSENTÉS</u>: Yamina GRANCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Caroline MANZONI)

ABSENTS: -

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fatih KAYGISIZ est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, informe le Conseil municipal du résultat du Compte Administratif du Budget des Forêts pour l'exercice 2022.

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante du Compte Administratif avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné,

Il s'établit ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie Principale qui en ont confirmées les valeurs,

Entendu l'exposé du Compte Administratif de l'exercice 2022,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur Laurent HARMEL, 1^{er} Adjoint au Maire, pour le vote du Compte Administratif.

Objet:

18 - Approbation du Compte Administratif 2022 Budget des Forêts

Budget annexe des Forêts

		dépenses	recettes
	Réel	139 717.46	171 769.51
investissement	Ordre	1 963.00	14 913.22
	Excédent 2022	-	138 627.05
		141 680.46	325 309.78
fonctionnement	2.2.2	dépenses	recettes
	Réel	96 363.72	63 625.31
	Ordre	14 913.22	1 963.00
	Excédent 2022	-	272 677.91
		111 276.94	338 266.22
TOTAL		dépenses	recettes
	Réel	236 081.18	235 394.82
	Ordre	16 876.22	16 876.22
	Excédent 2022	-	411 304.96
	-	252 957.40	663 576.00

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte Administratif 2022 du Budget annexe des Forêts tel que présenté ci-dessus, dont les résultats seront repris au Budget Supplémentaire 2023.

Fait à Oyonnax, le 26 juin 2023

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 2 8 JUIN 2023 - par sa publication le 2 8 JUIN 2023

Le Président de séance, Laurent HARMEL



